

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 850

47 – LOT-ET-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN

Ventes et cessions

844 467 647 RCS Agen.

GRANABIO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 70000.00 EUR.

Adresse : 1334, Avenue de la Confluence, 47160 Damazan.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 30/06/2026, les sociétés LOCADELICE et GRANABIO sus désignées, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société GRANABIO par la société LOCADELICE. La société GRANABIO ferait apport à la société LOCADELICE de la totalité de ses actifs, soit 817.879 euros, diminuée de la totalité de ses passifs, soit 828.886 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à - 11.007 euros. L'opération serait réalisée sans prime de fusion. La présente opération de fusion impliquant des Sociétés sous contrôle commun (la totalité des parts sociales représentant le capital social de la Société absorbante et de la Société absorbée étant détenues par la même Société mère, la Société KINOAK), il ne sera pas établi de parité d'échange et il ne sera pas procédé à l'échange de parts sociales de la Société LOCADELICE contre des parts sociales de la Société GRANABIO. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX et d'AGEN au nom des sociétés LOCADELICE et GRANABIO, le 23/07/2026. Pour avis.